

Décision n° 2026-0059
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 8 janvier 2026
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Luxnetwork

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Luxnetwork reçu le 23 décembre 2025, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 8 janvier 2026, les dispositions attribuant à la société Luxnetwork (immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170964) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	09 72 71	2015-0183	10/02/2015
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	J0	2015-0347	26/03/2015
Préfixes de routage des numéros polyvalents	09 00 53	2015-0183	10/02/2015

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Luxnetwork et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 8 janvier 2026

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales